

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL405

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 26 TER

Après la référence :

« 2°, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« après le mot : « fois », sont insérés les mots : « et demie » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.